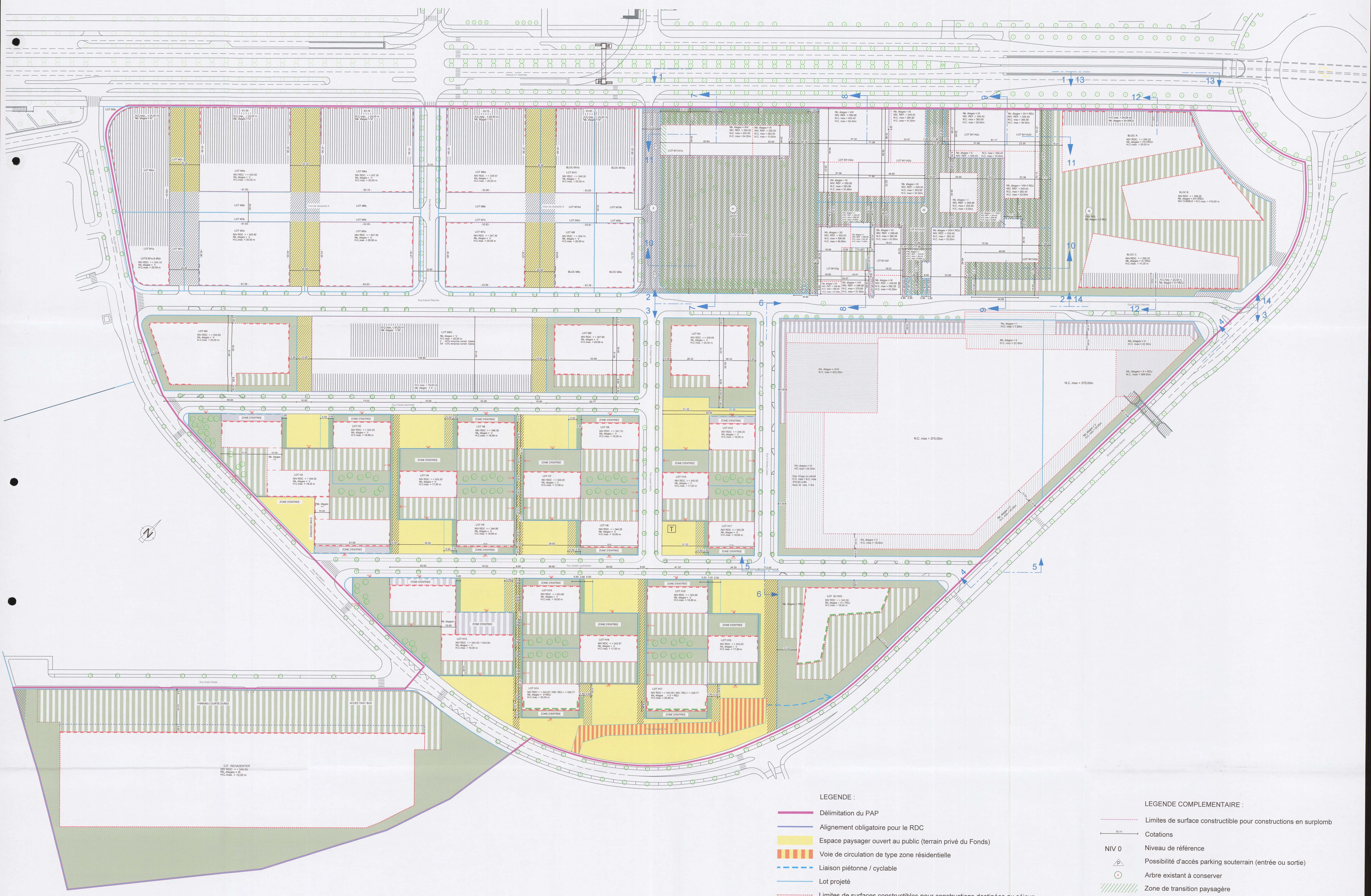

LEGENDE :

▬	Délimitation du PAP
▬	Alignement obligatoire pour le RDC
🟨	Espace paysager ouvert au public (terrain privé du Fonds)
▨	Voie de circulation de type zone résidentielle
- - -	Liaison piétonne / cyclable
―	Lot projeté
....	Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
🟩	Espace vert Fonds Kirchberg
▩	Espace vert privé
RDJ	Espace vert privé sur annexe souterraine / rez-de-jardin
▩	Espace privé vert ou minéral
▥	Espace privé vert ou minéral sur annexe souterraine
....	Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- - -	Façade rez-de-jardin obligatoire
- - -	Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
....	Limites de surface constructible pour avant-corps
―	Muret de délimitation
- - -	Muret de délimitation facultatif
―	Haie de charme
○	Arbre à moyenne ou haute tige
▨	Bande verte obligatoire
▨	Servitude de passage publique et infrastructures
▥	Zones hauteur spécifique
T	Transformateur
000.00	Niveau muret / socle à titre indicatif
NIV RDC	Le niveau RDC est donné à titre indicatif
H.C.max.	Hauteur corniche maximum
N.C.max.	Niveau corniche maximum
POS	Plan d'occupation du sol

LEGENDE COMPLEMENTAIRE :

....	Limites de surface constructible pour constructions en surplomb
15.11	Cotations
NIV 0	Niveau de référence
P	Possibilité d'accès parking souterrain (entrée ou sortie)
⊙	Arbre existant à conserver
▨	Zone de transition paysagère
....	Dépendances

modification ponctuelle	date d'approbation par le Ministre de l'Intérieur	date d'adoption par le Conseil Communal
modification ponctuelle n°002		

appartient à la délibération
du conseil communal
du 27 avril 2026
référence n° 82A/2022/8

Date d'approbation par le Ministre de l'Intérieur en date du 5 octobre 2017
Date d'adoption par le Conseil Communal en date du 28 avril 2017

Fond de plan: *Ville de Luxembourg,*
Service de la Topographie et de la Géomatique
**) Carte topographique 1:5.000 2013 actualisé 14.09.2015*

ADMINISTRATION ARCHITECTE

SERVICE DE L'URBANISME

VILLE DE LUXEMBOURG

Référence: 20223/26C
Le présent document appartient à ma décision
d'approbation du: 26/06/2026
Le Ministre des Affaires intérieures
Léon Gloden

Plan d'Aménagement Particulier "Quartiers Existants"
[KIR-gs] Grünewald Sud

Date modification ponctuelle:	Echelle : 1/1000	Plan n° :
24 juillet 2025		**PAP QE [KIR-gs] Grünewald Sud**